



## COMMISSION SPORTIVE

REUNION DU 20 MARS 2021

PROCES VERBAL N° 12

### Membres de la Commission Sportive

MM. BAUDOUIN Gilles, PETIT Jean-Jacques, GODET Jean-Pierre, GODET Jean Marie, GAUVIN Francis, PRUNIER Jacky, ROUGER Alain

### Membres invités :

MM. GUIGNARD Daniel, BARBOTIN Jean-Claude, BERTAUD Jean-Luc, BOURDEVERRE Jérôme, NOIRALT Fabrice,

### Excusés :

MM. DELAUAUD Bernard, BODIN Dany

★★★★★

**Le Procès-Verbal n° 11 du 29 octobre 2020 est adopté à l'unanimité des Membres présents.**

### **Début de réunion à 9 h30**

Validation du principe d'organisation de reprise du football par niveau sous réserve de l'autorisation de nos tutelles, comme l'ouverture aux spectateurs des enceintes de football, le libre accès aux joueurs des vestiaires et l'ouverture des buvettes.

Il est acté que les Coupes Deux-Sèvres et Saboureau sont arrêtées cette saison pour laisser la place à cette nouvelle compétition.

Une période de ré-athlétisation de 15 jours est souhaitée avant la reprise.

### **2 dates importantes.**

1. Autorisation de reprise donnée le 15 avril 2021 avec un début de la compétition le week-end du 1er mai. Compétition jouée dans son intégralité, finales incluses.
2. Autorisation de reprise le 1er mai avec un début de compétition le 15 mai sous une formule allégée (groupe de 5 équipes avec classement).

NB : si autorisation après le 1er mai, le District n'organisera pas de compétitions. Chaque club restera libre de mettre en place ses matchs amicaux et/ou tournois.



## COMMISSION SPORTIVE

REUNION DU 20 MARS 2021

PROCES VERBAL N° 12

Les Commissions Sportive, Discipline et Appel fonctionneront selon les mêmes principes d'une saison régulière.

Sous réserve de validation de la LNFA, les purges de matchs seront autorisées pour cette compétition. Par ailleurs, il sera fait application des cartons rouges jaunes et blancs.

Particularité : Pour le premier match, on tiendra compte de la participation du joueur en équipe supérieure le match précédent (championnat ou coupes).

Validation du barème de point suivant :

Match gagné : 4 points

Match perdu, match arrêté : 1 point

Si match nul, on procède aux tirs au but (5 tirs). Le vainqueur marque 3 points, le perdant 2 points.

La Commission d'Arbitrage communiquera auprès des arbitres sur l'organisation de cette nouvelle compétition et ses particularités. Les arbitres seront désignés par la Commission d'Arbitrage.

Jean-Claude Barbotin a présenté les résultats de l'enquête demandée par le District auprès des clubs du 79. L'objectif de cette enquête était de guider la Commission Sportive du District sur le projet de reprise du football.

### 3 axes de réponses :

- ó Besoin important de reprise pour tous les clubs
- ó Besoin d'une période de ré-athlétisation avant de reprendre l'activité
- ó Intérêt des clubs (grande majorité) pour une compétition organisée par le District

Le Président communiquera très prochainement par visio-conférence le 3 avril auprès des clubs sur cette proposition de reprise

**Fin de réunion 11 h 15**

**La Commission Sportive**